



LA PEINE DE MORT DANS LES CARAÏBES

11ème Journée mondiale contre la peine de mort

APPEL POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT AU GUATEMALA

Au cours des 13 dernières années, le Guatemala n'a pu procéder à aucune exécution ; depuis 2005, c'est en raison de deux décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (*Raxcaco Reyes c. Guatemala*, jugement du 15 septembre 2005 et *Fermin Ramirez c. Guatemala*, jugement du 20 juin 2005) selon lesquelles le Guatemala viole ses obligations internationales dans la mesure où il ne prévoit pas de procédure de recours en grâce ou de pardon. Entre 2005 et mi 2012, la Cour suprême de Justice a ainsi commué toutes les condamnations à mort en peines de prison. Une personne restait cependant passible de la peine de mort fin 2012.

Même si le système pénal doit, au moyen de règles justes et efficaces, prévenir et réprimer les crimes violents et protéger les victimes, nous considérons que la peine de mort est une violation des droits humains, qu'elle n'a aucun effet dissuasif, qu'elle ne rend pas les sociétés plus sûres, et qu'elle ne constitue pas une réponse adaptée aux causes profondes de la criminalité et de la violence.

Nous, les signataires, appelons le Congrès de la République du Guatemala à abolir la peine de mort et ainsi rejoindre le mouvement pour l'abolition universelle, ce qui constituerait un geste fort en faveur du respect de l'État de droit. Nous appelons le gouvernement à promouvoir l'abolition de la peine de mort en présentant le projet de loi nécessaire, et les procureurs à s'abstenir de demander toute nouvelle condamnation à mort.

Prénom et Nom	Adresse postale	Signature

À retourner avant le 10 décembre 2013 à :

ACAT-Suisse, Speichergasse 29, CP 5011, 3001 Berne